

24 heures chrono : Le SMIC-Femme arrive par la grande porte du code du travail



Pour les syndicats CFE-CGC, CFDT, CFTC, signataires de l'accord du 11 janvier 2013 (ANI) le monde du travail n'est pas suffisamment dur pour les femmes.

Pour ces princes charmants, les femmes ne méritent pas d'être payées au SMIC MENSUEL, ils ont donc inventé le SMIC-FEMME de 24 heures par semaines, qui s'établit à 991,12 € brut par mois ! Ainsi, au lieu de se battre pour les droits de toutes les travailleuses à être payées au SMIC MENSUEL, ces organisations syndicales n'hésitent pas à promouvoir cette fausse-bonne idée du « SMIC-FEMME » de 24 heures par semaine, au prétexte que « c' est mieux que rien ».

Alors que le nombre de places en crèche n'est pas suffisant pour couvrir les besoins

Alors que, pour la majorité des femmes, l'accès à l'emploi est plus dur que pour les hommes

Alors que les femmes sont beaucoup plus souvent victimes de harcèlement au travail que les hommes

Alors qu'elles touchent en moyenne 14% de moins qu'un homme au même poste

Alors qu'elles sont victimes du phénomène du "plafond de verre", leur accès à des postes à responsabilité étant bridé, sous prétexte que "elles ne peuvent pas faire des heures supplémentaires liées à leur poste, et assumer leur rôle de mère en même temps"

Alors qu'elles sont nombreuses, lorsqu'elles reviennent de leur congé maternité, à être placardisées, voire harcelées, poussées à la démission

Alors que beaucoup d'hommes pensent que le salaire de la femme dans le couple est "un salaire d'appoint", "un complément"

Alors que, parce qu'elles sont moins bien payées, et que leurs parcours professionnels sont plus décousus, les femmes ont une pension de retraite inférieure à 42% de celle des hommes

Alors que le temps partiel, et le temps partiel subi, touche à 80% des femmes. En 2012, 30% des travailleuses sont ainsi à temps partiel (16% en 1975).



Nous continuons de penser qu'il est inadmissible que les travailleuses à temps partiel doivent passer des heures et des heures dans les structures dites "sociales", comme le Pôle emploi, la CAF, le CCAS, les structures sociales des communautés d'agglomération, des départements... Tout ça pour faire valoir nos droits à des aides, des dégrèvements, des droits liés à la santé, au transport, au logement, à l'alimentation, ou autres.

Tout ce temps perdu est de la vie volée.

L'accès à la protection sociale doit être simplifié et universel.

Oui, il faut légiférer, mais pour donner de vrais droits aux travailleuses.

**Homme ou femme,
temps partiel ou temps plein,
personne ne devrait être payé
en dessous du SMIC MENSUEL,
1445,38 € brut. Parce qu'on le vaut bien !**